



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 54684

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation des chrétiens d'Orient. Les exemples démontrant la situation dramatique dans laquelle se trouvent les chrétiens d'Orient ne manquent malheureusement pas. En Syrie, le village historique de Maaloula a été une fois de plus transformé en champ de bataille, le sort de nombreux religieux reste incertain. Depuis 2013, on est sans nouvelles des ecclésiastiques enlevés à Alep. La situation est également particulièrement préoccupante en Irak où l'exode des chrétiens continue face à un climat d'insécurité et à la présence de groupes de djihadistes. En Égypte, il semblerait que 492 églises et bâtiments de services chrétiens aient été incendiés ou attaqués ; les tribunaux manquent d'impartialité et condamnent les victimes coptes tout en relaxant les criminels. La conversion et le mariage forcé des jeunes filles continuent. La population chrétienne au Moyen-Orient a chuté de 12 % en 60 ans pour s'établir à 8 % et les prévisions annoncent que la population pourrait atteindre les 3 % à 4 % à l'horizon 2025. Les présidents Barack Obama et Vladimir Poutine ont clairement énoncé leur soutien aux chrétiens d'Orient. Le 1er octobre 2013, la France par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères reconnaissait que « les chrétiens d'Orient [...] non seulement sont menacés, mais sont pourchassés, liquidés ». La France avait traditionnellement un rôle de défenseur de ces populations. C'est pourquoi il lui demande, d'une part, ce que le Gouvernement français entend engager comme actions face à cette situation extrêmement préoccupante et, d'autre part, s'il souhaite coordonner l'initiative d'une action européenne.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient, notamment au Liban, en Irak, en Egypte, en Turquie, en Syrie ou en Israël et dans les Territoires palestiniens. La France connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens du Proche et Moyen-Orient en cette période cruciale et se montre particulièrement vigilante quant à leur situation. La visite du Président de la République au Vatican, le 24 janvier dernier, a ainsi permis d'échanger avec le Pape François sur la situation des chrétiens d'Orient et de réaffirmer la mobilisation constante de la France les concernant. La France agit régulièrement pour que l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'Homme condamnent les violences contre les chrétiens comme celles exercées contre toutes les minorités religieuses. Elle a présenté un projet de résolution pour que le Conseil de Sécurité saisisse la Cour Pénale internationale sur les violations massives des droits de l'Homme en Syrie. Enfin, la France agit également au niveau de l'Union européenne : ce fut le cas à l'occasion des conclusions du Conseil affaires étrangères du 21 août 2013, qui ont fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte avec ses partenaires européens. La France demeurera vigilante à la situation des chrétiens d'Orient dans la région,

conformément aux lignes directrices pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction adoptées le 24 juin 2013 par l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54684

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3465

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4474